

INFORMATION DES PORTEURS DE PARTS DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT
« SIENNA CREDIT ISR »

Paris, le 27 mai 2024

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) « SIENNA CREDIT ISR ». A ce titre, nous vous informons des modifications suivantes apportées à votre Fonds :

- **Changement de dénomination et modification des frais de la part C (ISIN : FR0007392220) :**

La part C (ISIN : FR0007392220) est renommée part R-C.

Les frais de gestion indirects à 0,40% TTC maximum l'an évoluent à « Non significatifs » compte tenu de l'investissement en parts ou actions d'OPC limité à 10% de l'actif net.

- **Frais de fonctionnement et autres services :**

La rubrique « Frais administratifs externes à la société de gestion » du tableau des frais est nouvellement dénommée « Frais de fonctionnement et autres services ». Ces frais comprennent notamment les frais dépositaire, de gestion administrative et comptable, du commissaire aux comptes, etc...

Cela n'a aucune incidence sur les frais prélevés.

Ces modifications ne nécessitent aucune démarche de votre part et entreront en vigueur à compter du 29 mai 2024, date de mise à jour du Document d'Informations Clés (« DIC ») et du prospectus de votre Fonds.

Nous vous invitons à prendre connaissance de la documentation du Fonds et notamment du DIC, disponibles sur le site internet <https://www.sienna-gestion.com>

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération la meilleure.

Sienna Gestion

SIENNA GESTION

Membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € | RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 | Code APE : 6430Z | Siège social : 18 rue de Courcelles 75008 Paris | www.sienna-gestion.com